



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 504-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PARCS LINÉAIRES ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Le Règlement no 504-2025 décrétant des travaux de mise aux normes et adaptation aux changements climatiques sur les parcs linéaires et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	10 décembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	10 décembre 2024
Adoption :	11 février 2025
Approbation par le MAMH :	1 avril 2025
Entrée en vigueur :	16 mai 2025

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 mai 2025.

Mélissa Bergeron-Champagne,
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin, greffière.....soussigné(e), de la ~~Municipalité de~~
Ville d'Estérel..... certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 mai 2025....., entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 Mai 2025